

Architecture et patrimoine bâti



ARCHITECTURE ET PATRIMOINE BÂTI

INCITER À LA RESTAURATION

DES MATÉRIAUX ET COULEURS DU PAYS

N°12

Contexte

À la croisée de plusieurs grands ensembles géologiques, le territoire du Midi-Quercy se caractérise par une diversité et un mélange des matériaux et des typologies architecturales qui font sa richesse. La restauration des bâtiments anciens devra donc préserver et valoriser cette richesse des formes, des couleurs et des matières pour éviter la banalisation ou la dégradation des typologies architecturales remarquables du Pays. Retrouver les savoir-faire liés à l'utilisation des matériaux traditionnels permettra de prendre en compte les qualités naturelles et les propriétés physico-chimiques de certains matériaux traditionnels et de travailler ainsi de manière adaptée à l'environnement de chaque micro-territoire, avec des matériaux non polluants.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Redonner aux matériaux d'hier un nouvel usage adapté aux conditions des constructions actuelles,
- Dynamiser la restauration des matériaux traditionnels les plus en danger : pierre dans les causses et le Rouergue, terre crue dans les plaines, vallées, terrasses et collines du Pays,
- Valoriser les savoir-faire du Pays Midi-Quercy lors d'une restauration ou rénovation avec des matériaux traditionnels,
- Mettre en place une pédagogie des couleurs et des matériaux du Midi-Quercy.

2- CONTENU

- À partir d'une analyse chromatique liée aux différents matériaux et des principales typologies du bâti traditionnel, un guide technique pour la restauration ou la rénovation du bâti pourra être élaboré, liant palette de couleurs, matières, formes et techniques de restauration (ou de rénovation).
- L'analyse chromatique prendra en compte les vues lointaines (impression globale, lien entre la construction, le sol et le végétal, matière des murs et des toits...) et les vues rapprochées (volumes, végétaux et couleurs environnantes, nuances d'enduits, texture des matières, teintes des menuiseries, détails des modénatures...).
- Le guide portera sur la mise en œuvre des matériaux en façade - les crépis et les enduits (qualité, mise en œuvre et couleurs), les matériaux bruts et les types de joints (qualité, mise en œuvre et couleurs) – et en toiture (type, qualité, mise en œuvre et couleurs). Il proposera cinq grands modes de restauration du bâti traditionnel en fonction de la localisation géographique et des grands types de sol et de bâti qui caractérisent le Pays Midi-Quercy.

3- LOCALISATION

Entités paysagères	Territoires	Matériaux des sols	Matériaux traditionnels	Couleurs du bâti
Plaines, Vallées et Terrasses	Terrasses et Vallée de l'Aveyron Quercy Vert : vallée du Tescou et du Tescounet	Argile	Terre crue (pisé, adobe, torchis) Brique foraine Enduit à la chaux Tuiles canal	Terre, brun, beige Brique, beige rosé, brun rouge, beige orangé Beige, blanc cassé, ocre Brique, beige rosé, brun rouge
Coteaux de Monclar	Quercy Vert : coteaux	Argile Calcaire tendre (molasse)	<i>Idem</i> (terre, brique, enduit) Pierre Tuile canal	<i>Idem</i> Brun, beige, gris Brique, beige rosé, brun rouge
Coteaux du Bas-Quercy	Quercy Caussadais : coteaux	Argile Calcaire tendre	<i>Idem</i> (terre, brique, enduit) Pierre Tuile canal	<i>Idem</i> Blanc cassé Brique, beige rosé, brun rouge
Serres du Quercy Blanc	Quercy Caussadais : secteur nord	Calcaire tendre	Pierre Enduit Tuile canal	Blanc cassé Blanc cassé Brique, beige rosé, brun rouge

Entités paysagères	Territoires	Matériaux des sols	Matériaux traditionnels	Couleurs du bâti
Causses	Quercy Caussadais : secteur nord-est Quercy Rouergue : ouest de la Bonnette	Calcaire dur	Pierre Enduit Lauze Tuile canal, tuile plate	Beige, brun, gris Roux, beige, blanc cassé Beige, brun, gris Brique, beige rosé, brun rouge
Rouergue	Quercy Rouergue : est de la Bonnette	Calcaire dur Grès Schiste	Pierre Enduit Lauze Tuile canal, tuile plate Ardoise	Beige, beige rosé, gris clair, gris sombre Roux, beige, blanc cassé Beige, gris Beige rosé, brun rouge Gris sombre.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Élaboration des modalités de mise en œuvre d'une politique de restauration ou de rénovation des façades avec les décideurs : priorités, cahiers des charges et répartition des subventions...
- Mise en place d'un conseil aux particuliers lors du projet de restauration ou de rénovation et d'un contrôle de sa réalisation : proposition au cas par cas (opérationnel tout de suite), puis valorisation de la politique et communication du guide pratique.
- Élaboration de documents de communication, d'expositions et de conférences (cibles : habitants, artisans, architectes) sur les matériaux traditionnels et la couleur par zone de matériaux.
- Élaboration du guide pratique (couleurs, matériaux et composition des façades) : proposition de palettes de référence non restrictives et de nuances, choisies en fonction des matériaux support et des entreprises locales (fournisseurs, artisans).
- Mise en place de formations spécifiques pour les artisans locaux et de chantiers pilotes.

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : CAUE, DDE et associations locales concernées en fonction des territoires (Maisons Paysannes de France, Maison du Patrimoine, APICQ, Métiers et Territoire, Les Amis du Vieux Caussade et de son Pays...); architecte et paysagiste conseil de la DDE, Architecte des Bâtiments de France (ABF), Ordre des Architectes, Chambre des Métiers, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). Architecte, urbaniste, paysagiste.
- **Études opérationnelles** : architecte, urbaniste, paysagiste, associations spécialisées.
- **Travaux** : artisans, entreprises locales et spécialisées.

6- BONNES PRATIQUES

- *Proposition de palettes de matériaux et de couleurs pour les bâtiments agricoles : Terrasses et Vallée de l'Aveyron, Quercy Vert, Quercy Caussadais et Quercy-Rouergue*, CAUE du Tarn-et-Garonne
- *Planifier la couleur en architecture dans le Tarn-et-Garonne : table ronde et ateliers du 13 décembre 2002*, organisés par le CAUE du Tarn-et-Garonne,
- *Les maisons de pays du Lot, L'habitat rural ancien du Quercy, Comment restaurer une maison de pays ancienne dans les différents terroirs du Tarn-et-Garonne*, Bulletins de Maisons Paysannes de France, numéro spécial sur le patrimoine rural,
- *Couleurs et matériaux du Tarn : guide technique pour la mise en couleur du bâti*, CAUE du Tarn,
- Charte esthétique de Cordes-sur-Ciel dans le Tarn,
- Rénovation de patrimoine avec une bonne intégration de matériau(x) contemporain(s), par exemple le moulin de la SICA, la salle des fêtes de Monteils...

Bibliographie recommandée :

Le Pisé - Patrimoine, Restauration, Technique d'avenir, Ed. CRÉER ; Cahiers techniques n°1 *La chaux*, n°2 *Le bâti ancien*, n°3 *Bâtir en pisé*, Ed. Pisé, Terre d'avenir ; publications Construction terre et matériaux traditionnels, 1997 ; *Vivre en Quercy, Maisons paysannes et patrimoine rural des Hauts et Bas Quercy*, André Gaubert, Éd. Privat (Toulouse) ; *Habitat traditionnel paysan des Hauts et Bas-Quercy*, André Gaubert, Éd. La Bouriane (Gourdon) ; Collection *Al Canton* (livres et vidéos) sous la direction de Christian-Pierre Bedel ; Publications de Maisons Paysannes de France.

7- ILLUSTRATIONS

Ma maison est à retaper**Utiliser les atouts d'hier pour bien vivre aujourd'hui...****Elle participe à l'identité du Pays...****À la campagne**

Volumes : s'efforcer de rester dans la volumétrie d'origine, tenir compte de l'échelle des volumes du bâti et de la toiture, des reliefs environnants.

**Dans les bourgs**

Composition de la façade : respecter la verticalité des façades et le rythme des ouvertures.

Détails : respecter la régularité des calibrages, l'ajustage des joints et la pertinence des corniches, génoises, chaînages, encadrements, linteaux.

Menuiseries : respecter le rythme des ouvertures, les matériaux et couleurs en relation avec la rue.

**En général**

Matériaux et couleurs : respecter les matériaux traditionnels et leur technique de mise en œuvre, éviter les matériaux de synthèse qui banalisent les façades, choisir des couleurs en relation avec la matière support ainsi qu'avec l'environnement proche ou lointain.

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE BÂTI

INSERTION PAYSAGÈRE

DES BÂTIMENTS AGRICOLES

N°13

Contexte

Un des effets visuels immédiats de l'évolution de l'agriculture, avec la modification du maillage des haies bocagères, est la transformation des bâtiments agricoles vers davantage de volume et de fonctionnalité, pour abriter des outils plus grands ou s'engager dans des productions animales à plus grande échelle.

Le travail sur le bâti porte sur les bâtiments de l'exploitation mais aussi sur les bâtiments construits par des coopératives et d'autres organismes agroalimentaires comme les minoteries et les bâtiments d'origine agricole qui changent de destination (par exemple reconversion pour le tourisme vert).

Les agriculteurs façonnent le territoire mais aussi l'habitent et l'animent. L'agriculteur et sa famille doivent rester les premiers bénéficiaires de ces actions.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Améliorer l'aspect des bâtiments agricoles existants et nouveaux dans le cadre de rénovations, de restaurations, d'extensions, de changements de destination,
- Utiliser comme levier des projets préexistants d'agriculteurs, souvent sur d'autres sujets (accès, circulations, mises aux normes environnementales...) pour réfléchir avec eux sur la valorisation paysagère de l'ensemble de l'espace qui abrite les bâtiments, c'est-à-dire le siège d'exploitation,
- Aider les agriculteurs en vue de préserver et restaurer les bâtiments agricoles de caractère.

2- CONTENU

- **Respecter le site d'implantation** qui doit participer à l'intégration du bâtiment.
 - ⇒ Éviter les crêtes, les espaces isolés - Utiliser les événements du site comme la végétation existante, les replats, les bâtiments existants ou les modelés naturels pour y adosser les bâtiments et créer des ensembles - Tenir compte des points de vue sur le nouveau bâtiment.
- **Prendre en compte les styles environnants** pour agir dans la continuité (ou en rupture, mais dans ce cas en connaissance de cause et en créant un dialogue entre les styles).
 - ⇒ Ce dialogue doit permettre en priorité une insertion discrète dans le paysage - Éviter les confrontations de styles architecturaux et de natures de matériaux - Préférer en général les solutions modestes en matière d'esthétique.
- **Reconstituer ou renforcer la trame végétale existante.**
 - ⇒ Planter des haies autour des bâtiments, des arbres isolés, dans le respect des espèces locales - Compléter les alignements déficients - Tenir compte du rôle de la végétation dans la protection du bâti contre les intempéries et dans l'amélioration du cadre de vie de la famille de l'exploitant.
- **Utiliser des matériaux locaux ou dont l'aspect permettra une bonne insertion.**
 - ⇒ Couleurs discrètes, volumes en continuité, aspect mat.
- **Utiliser des matériaux dont la fabrication, la mise en œuvre, l'évolution et le recyclage engendreront le minimum d'effets négatifs sur l'environnement.**
 - ⇒ Mise en place de démarches de type Haute Qualité Environnementale (HQE) dans la restauration et l'édification de bâti - Prendre soin au moment des travaux de la protection des eaux - Trier les déchets de chantier.

3- LOCALISATION

- Sur l'ensemble du Pays Midi-Quercy.
- En priorité sur les exploitations et autres bâtiments para-agricoles, dans des secteurs très fréquentés, très visibles, ou perçus comme problématiques.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **À l'échelle du Pays**, connaître les projets à mener sur une période de 5 ans :
 - Par appel à projet (voir la fiche projet pilote n°4 « Bâtiments agricoles : rénovation et insertion paysagère »).

- Par recensement de bâtiments, de projets, d'exploitations sur lesquels le Pays souhaiterait intervenir.
 - Définir des priorités selon des critères :
 - d'intérêt paysager et patrimonial,
 - d'importance quantitative,
 - de sensibilité environnementale,
 - d'intérêt stratégique,
 - de facilité ou d'opportunité.
 - Mettre en place un programme pluriannuel d'études et de travaux.
 - Assurer un suivi de l'action en cours et sa médiatisation au sein du Pays.
- **À l'échelle des exploitants**, donner du contenu au projet initial en le considérant à l'échelle du siège d'exploitation.

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables - Montage de dossier** : DDE (dont architecte et paysagiste-conseil), DDAF, Chambre d'Agriculture, ADASEA du Tarn-et-Garonne, CAUE, Institut de l'élevage.
- **Études opérationnelles** : ADASEA du Tarn-et-Garonne, architectes, paysagistes, Institut de l'élevage, coopératives, constructeurs de charpentes et de hangars métalliques (dont Déjean-Servières, Miramont...).
- **Travaux** : les mêmes, cf. études opérationnelles.

6- BONNES PRATIQUES

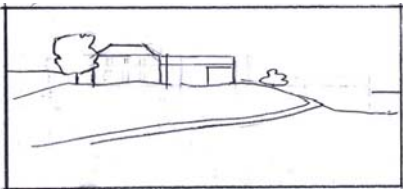
- **Fiche projet pilote n°4** : « Bâtiments agricoles : rénovation et insertion paysagère ».

Bibliographie recommandée :

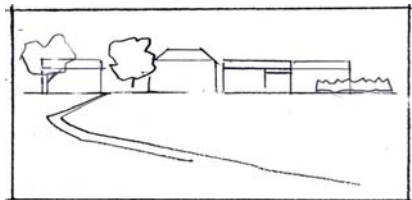
- *Intégration architecturale et paysagère des bâtiments agricoles*, CAUE du Tarn-et-Garonne, 2000
- *Bâtiments agricoles et paysages*, Fédération nationale de la propriété agricole, Fondation de France, 1972
- *Qualité architecturale des bâtiments agricoles*, Ministère de l'Agriculture
- Publications de Maisons Paysannes de France.

7- ILLUSTRATIONS

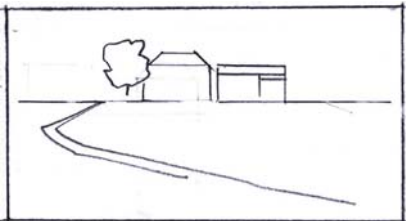
Étudier le terrain



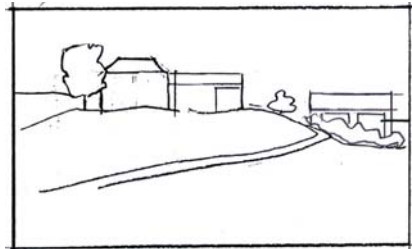
Extension en continuité des bâtiments existants



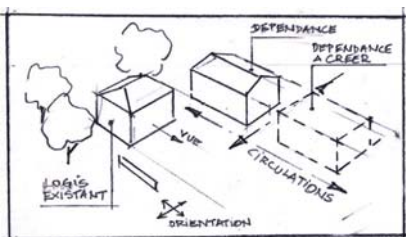
Étudier le bâti existant



Extension profitant des opportunités du terrain



Étudier le patrimoine, les potentiels, les contraintes



Quelques éléments du site à prendre en considération

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE BÂTI

FAVORISER L'INSERTION PAYSAGÈRE

DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES

N°14

Contexte

Le territoire du Midi-Quercy se caractérise par une diversité des unités paysagères et des typologies traditionnelles architecturales qui font sa richesse. La construction de maisons nouvelles, même isolées, devra donc préserver et valoriser cette richesse pour éviter la banalisation ou la dégradation des paysages remarquables du Pays.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Préserver de la construction certains sites ou paysages cultivés ou naturels du Pays,
- Éviter le mitage du paysage et l'étalement anarchique des nouvelles constructions,
- Proposer des modes de construction adaptés à la localisation du bâti,
- Envisager des solutions paysagères de rattrapage pour les constructions existantes particulièrement mal intégrées dans le paysage,
- Développer une pédagogie des formes, des couleurs et des matériaux du Pays Midi-Quercy mêlant tradition et modernité.

2- CONTENU

- **Cette recommandation est complémentaire de l'action de dynamisation des centres bourgs et de rénovation ou restauration du patrimoine bâti traditionnel** : voir dans le chapitre Architecture et patrimoine bâti les fiches n°12, 13, 15 et dans le chapitre Formes urbaines les fiches n°16, 17, 18, 19 et 20.
- **Certains sites ou paysages stratégiques (bois, collines, crêtes, cônes de vision etc.) seront préservés de toute construction dans les documents d'urbanisme de chaque commune. Cette recommandation ne s'applique que dans les zones définies comme urbanisables dans chaque commune.**
- Il s'agit, lorsque l'urbanisation est autorisée, **d'adapter les modes de construction à l'environnement paysager** des nouvelles constructions :
 1. **Prendre en compte les vues lointaines** : la silhouette globale, le lien de la construction avec le sol et le végétal, la matière des murs et des toits...
 2. **Prendre en compte les vues rapprochées** : les volumes, les végétaux et les couleurs environnantes, le rythme des ouvertures, les nuances d'enduits, la texture des matières, les teintes des menuiseries, les détails des modénatures, les couronnements...
 3. **Éviter les grands bouleversements** de terrain comme **les pastiches** (les imitations) de styles architecturaux locaux ou non locaux,
 4. **S'inscrire dans la continuité de l'existant** tant pour **l'implantation** (volumes, proportions) que pour **les couleurs, les matériaux** (qualité, mise en œuvre et couleurs) **des façades** (crépis, enduits, joints, menuiseries, décorations), **des toitures** (tuiles, lauze, ardoise) **et des clôtures** (accompagnement végétal, murs et murets),
 5. **Penser au préverdissement des zones à construire** (zones d'activités, lotissements) en utilisant les essences locales, voire des plants forestiers.

3- LOCALISATION

Sur tout le territoire mais avec des recommandations adaptées à la localisation du bâti (voir la page suivante).

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Mise en place d'un conseil aux particuliers lors du projet de construction et d'un contrôle de sa réalisation : proposition au cas par cas (opérationnel tout de suite),
- Élaboration de documents de communication, d'expositions (cibles : habitants, artisans, architectes) sur les nouvelles constructions ou l'extension de bâtiments existants.

BATI : LOCALISATION, IMPLANTATION, VOLUME

Volumes : s'appuyer sur le parcellaire existant, s'efforcer de rester dans la simplicité des volumes, tenir compte de l'échelle du bâti et de la toiture, par rapport aux reliefs environnants et aux cônes de vision remarquables proches et lointains.

Matériaux et couleurs : respecter les matériaux traditionnels (terre cuite, terre crue, pierre) mais oser des matériaux nouveaux et contemporains (bois, métal) bien mis en œuvre, choisir des couleurs en relation avec la matière support et l'environnement proche et lointain : sols, lumière, végétaux. En général, proscrire les crépis trop blancs pour toute construction maçonnée (murs de façade ou de clôture).

Comment construire dans la plaine

- Préférer les volumes horizontaux allongés qui s'harmonisent mieux avec les paysages ruraux aux reliefs adoucis,
- Éviter les buttes artificielles qui dénaturent la lecture du paysage naturel ou cultivé environnant,
- Préférer certains pilotis bouleversant peu le terrain naturel (construction plus discrète, écoulement des eaux en cas de crue).

Comment construire sur les crêtes

- Éviter des constructions nouvelles isolées en haut des crêtes, préférer une localisation juste en dessous pour respecter la ligne d'horizon globale paysagère et construire comme dans la pente,
- Une urbanisation groupée avec plusieurs maisons peut être envisagée sur une crête si la silhouette générale des constructions constitue une nouvelle composition bâtie intégrée aux lignes générales du paysage naturel ou cultivé (du type bourg perché ou bâtiments traditionnels des grosses fermes avec annexes).

Comment construire dans la pente

- Vérifier la constructibilité (éboulements),
- Éviter les déblais et les remblais, faire disparaître les terrassements dans les mouvements naturels du terrain,
- Préférer les différences de niveaux, les escaliers-terrasses aux maisons avec un seul niveau et avec un grand soubassement non traité,
- Orienter la longueur de la maison et la toiture parallèlement aux courbes de niveaux.

Comment construire dans les bois

- Limiter la construction à de petites zones (2 à 3 maisons maximum) pour ne pas morceler les boisements et structurer une urbanisation de type « clairière habitée et plantée » : éviter les grandes coupes qui dénaturent la qualité des bois, préférer une localisation discrète mais bien dégagée dans le bois (clairière) et préservant de la construction les lisières du bois (cf. les « aïrial » dans les Landes).

Comment construire en bord de route

- Éviter de construire le long des routes selon une urbanisation continue afin de préserver des coupures qui permettent des vues lointaines. Quand les documents d'urbanisme autorisent la construction le long des routes, dans les zones rurales : prévoir un recul de l'implantation de la maison par rapport à la route pour laisser la place au végétal (cf. fiche n°28) et dans les zones urbaines, favoriser l'implantation le long des routes pour créer un effet de rue (cf. fiche n°17).

LIMITES ET CLOTURES DES MAISONS

Indissociables du bâti, la clôture et l'accompagnement végétal signalent la construction et lui donnent de l'épaisseur par un jeu subtil entre le montré et le caché.

S'inspirer des clôtures et des limites traditionnelles végétales ou construites pour concevoir des limites adaptées aux unités paysagères :

- ✓ Respecter les éléments structurants du paysage : maillage des chemins, des haies, alignements d'arbres, sites arborés, arbres repères,
- ✓ Respecter (dans au moins 80% des plantations) les palettes végétales et les essences locales,
- ✓ Favoriser les matériaux et les couleurs locales pour les clôtures construites (voir la fiche n°12 « Les matériaux et couleurs du Pays »),
- ✓ Rechercher la simplicité tant dans la clôture que sur les grilles et les portails.

Rechercher la continuité avec l'environnement pour éviter des limites trop visibles et marquées (clôture trop haute, matériau de synthèse ou minéral trop uniforme, haies de végétaux non locaux de type « béton vert ») et faire disparaître les clôtures dans le paysage lointain : proportions, matériaux et couleurs (un muret de pierre est plus intégré dans certains sites qu'une haie de thuyas ou de lauriers !).

Comment clôturer les maisons construites dans la plaine

- Constituer un système de filtres végétaux pour réduire l'impact de la construction et retrouver les continuités écologiques. Sans accroche végétale, la maison paraît « flotter » dans le paysage cultivé très ouvert.

Comment clôturer les maisons construites en crête

- Planter pour préserver l'équilibre de la silhouette générale de la crête : boisée, naturelle, cultivée ou bâtie.

Comment clôturer les maisons construites dans la pente

- Installer des terrasses jardinées au-dessous de la maison avec des murs de soutènement dans le matériau traditionnel local : terre cuite, galets, pierre.

Comment clôturer les maisons construites dans les bois

- Choisir des espèces végétales en accord avec les essences locales des bois (feuillus).

Comment construire en bord de route

- Choisir des essences locales pour la végétation en limite de parcelle et dans les jardins.

Pour le choix d'essences locales ou adaptées, se reporter aux palettes végétales proposées dans les « Plans de paysage » des trois terroirs (chapitre 5).

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : CAUE, DDE, associations locales concernées en fonction des territoires (Maisons Paysannes de France, Maison du Patrimoine, APICQ, Métiers et Territoire, Les Amis du Vieux Caussade et de son Pays...); Architecte des Bâtiments de France (ABF), Ordre des Architectes, Chambre des Métiers, CAPEB. Architecte, urbaniste, paysagiste.
- **Études opérationnelles** : architecte, urbaniste, paysagiste.
- **Travaux** : artisans, entreprises locales et spécialisées.

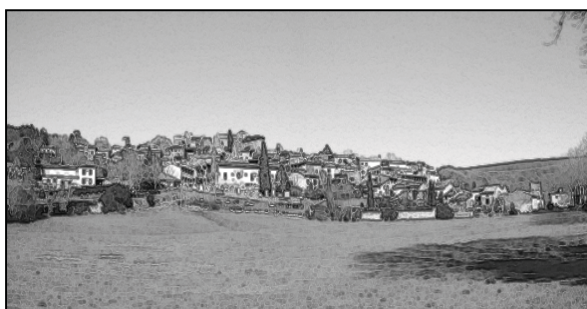
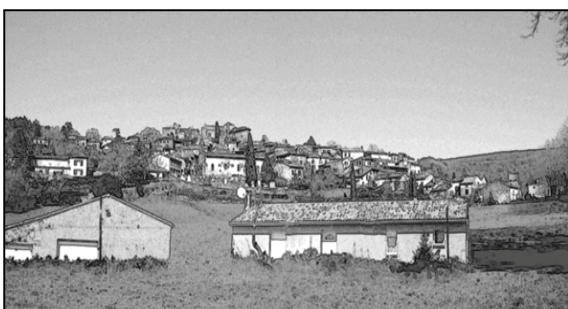
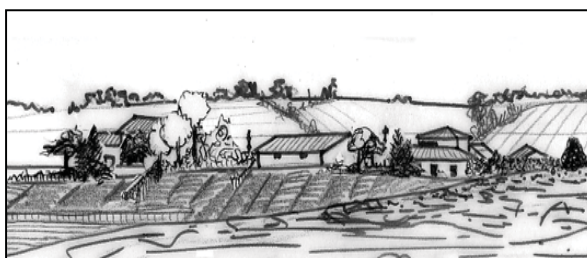
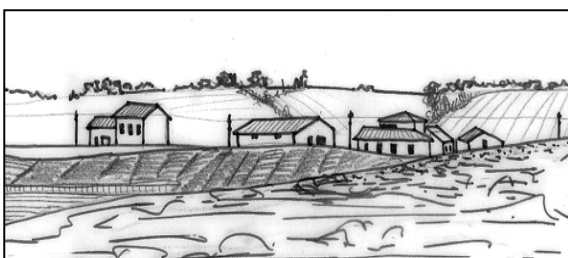
Bibliographie recommandée :

- *Maisons d'habitations en Midi-Pyrénées, architecture, paysage et territoire*, J. Laporte, CAUE du Lot.

6- ILLUSTRATIONS**Ma maison est à construire...****elle participe à l'identité du Pays****Valoriser le patrimoine et rechercher la modernité...**

NON

OUI

Préserver certaines **vues stratégiques****Composer avec les éléments structurants du paysage :**

maillage des chemins, des haies, alignements d'arbres, sites arborés, arbres repères...

ARCHITECTURE ET PATRIMOINE BÂTI

IDENTIFIER, SAUVEGARDER ET MODERNISER

LE PATRIMOINE EN TERRE CRUE



N°15

Contexte

Il s'agit de répondre aux exigences techniques et esthétiques de ce matériau traditionnel fragile tout en répondant aux exigences actuelles de confort et de salubrité.

Mais la recommandation porte aussi sur la valorisation de la terre crue ou cuite, matériau adapté aux exigences d'un développement durable pour la création d'un habitat ou d'un équipement public contemporain.

Retrouver les savoir-faire liés à l'utilisation de ce matériau permettra de prendre en compte ses qualités naturelles, ses propriétés physico-chimiques et ainsi de travailler de manière adaptée à l'environnement de chaque micro-territoire, avec des matériaux non polluants. Il en est de même pour la pierre et la lauze.

RECOMMANDATION À INSCRIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME : VOIR FICHE TRANSVERSALE N°4

1- OBJECTIFS

- Mobiliser pour préserver et renforcer un des éléments identitaires fort du Pays Midi-Quercy, générer de nouveaux usages et de nouveaux savoir-faire,
- Inciter à l'utilisation du matériau « terre » pour les bâtiments publics,
- Inciter à la réhabilitation de ce matériau pour renverser la tendance à la dégradation de celui-ci et à l'abandon de ce patrimoine bâti par une dynamique forte de solidarité au niveau du Pays,
- Lutter contre la fermeture, la ruine ou l'insalubrité de certains bâtiments, faire des campagnes de mises hors d'eau et valoriser certains patrimoines privés ou publics « techniquement difficiles »,
- Promouvoir la remise sur le marché du logement de certains bâtiments vacants sur le territoire pour répondre à la demande insatisfaite et accueillir les nouvelles populations.

2- CONTENU

Ce matériau fragile (terre crue ou cuite) et important dans le Pays Midi-Quercy nécessite des actions prioritaires. Des actions de même type sont à mener sur la pierre et la lauze, par exemple :

- Des actions de reconnaissance, revalorisation et réhabilitation des bâtiments en terre crue (politique de rénovation de la structure et des façades) dans les centres bourgs, les constructions isolées ou les fermes, de propriété privée ou publique.
- Des actions de formation-sensibilisation des intervenants professionnels (architectes, artisans, entreprises...) et de communication en direction des élus, des professionnels et des particuliers.

3- LOCALISATION

Tous les bâtiments ruraux ou dans les centres de villages et de bourgs, les bâtiments dont la structure et / ou la façade sont en terre crue (torchis, adobe, brique crue, etc.).

Voir la carte des « Matériaux de l'architecture traditionnelle en Midi-Quercy » dans le « Diagnostic partagé » de la charte paysagère.

4- MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- Mise en place d'un conseil aux élus et aux particuliers lors du projet de rénovation ou de construction et d'un contrôle de sa réalisation : propositions au cas par cas (opérationnel tout de suite).
- Constitution progressive d'un centre de ressource « terre crue » :
 - ✓ Redynamiser les travaux engagés au niveau des inventaires de ce patrimoine et de sa réhabilitation dans les communes : trouver un nouveau chantier pilote (équipement public),
 - ✓ Faire partager la reconnaissance de ce matériau et les savoir-faire qui y sont liés : expositions et conférences sur ce matériau traditionnel (cibles : habitants, artisans, architectes),
 - ✓ Élaborer un guide pratique des qualités, usages et techniques de mise en oeuvre (traditionnelles et contemporaines) et des techniques de réhabilitation appropriées à chaque cas (torchis, adobe, pisé, etc.),
 - ✓ Mettre en place des formations spécifiques pour les artisans et les architectes locaux ; monter des chantiers pilotes.

5- COMPÉTENCES REQUISES

- **Études préalables – Montage de dossier** : DDE dont **architecte et paysagiste conseils**, CAUE, Architecte des Bâtiments de France, Ordre des Architectes, Chambre des Métiers, CAPEB, associations locales concernées en fonction des territoires (Maisons Paysannes de France, Maison du Patrimoine, APICQ, Métiers et Territoire, Les Amis du Vieux Caussade et de son Pays...). Architecte, urbaniste, paysagiste, associations spécialisées.
- **Études opérationnelles** : Architecte, urbaniste, paysagiste, associations spécialisées.
- **Travaux** : Artisans, entreprises locales et spécialisées.

6- BONNES PRATIQUES

- *Maisons d'argile en Midi-Pyrénées* (exposition et ouvrage), Union Régionale des CAUE,
- Association CRATERRE,
- Centre de terre de Lavalette (31),
- Réalisation d'architectes locaux spécialisés.

Bibliographie recommandée :

- *Maisons d'argile en Midi-Pyrénées, Architecture, paysage et territoire*, T. Cazal, J. Colzani, J.L. Marfaing, JF Gardère.

7- ILLUSTRATIONS

Mon bâtiment, mon village sont à protéger...

ils valorisent l'identité du Pays

Utiliser les atouts d'hier pour bien vivre aujourd'hui...

Quelques règles essentielles :



Maintenir la **terre crue apparente** quand l'exposition le permet,

Recouvrir la terre crue avec des **crépis aux propriétés appropriées** (poreux) pour éviter fissures et décollements,

Lutter contre la fermeture, la **ruine** ou l'insalubrité de certains bâtiments,

Mettre le patrimoine **hors d'eau**.

